

PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de **SAINT ROMAIN DE JALIONAS**
Séance du mardi 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le **29 JUIN**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	23/06/2021
Présents :	19	Date d'affichage :	23/06/2021
Votants :	23	Date de publication :	01/07/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, **DECHANOZ** Sylvie; **DEVELAY** Fabienne, **FRANCO** Maëlle, **GEORGES** Corinne, **HABLIZIG** Karine, **LEROUX** Aurélie, **NOUET** Sylviane, **TIRANNO** Gina ;
Messieurs BEKHIT Thierry, **DESCAMPS** Gil ; **DI CIOCCIO** Piétro ; **GRAUSI** Jérôme; **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NESMOZ** David, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas,

Etaient absents excusés :

BELMONTE Sophie (pouvoir à S. Dechanoz), **DUHAMEL** Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), **GARNIER** Sophie (pouvoir à G. Aguiar), **SAETERO** Soledad (pouvoir à F. Develay),

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal est délocalisé dans la salle carrelée en raison des conditions sanitaires et ce afin de pouvoir accueillir le public mais remercie les personnes qui suivent les débats en direct ou en replay sur la page Facebook.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021 appelle des observations. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2021-00

DECISIONS DU MAIRE
PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2020-32 du 22 juin 2020

↳ **Décision n° 2021-04 du 27/05/2021**

Il est décidé de retenir et signer la proposition de l'entreprise SARL LINEAX pour le traçage de jeux à l'école maternelle Victor Hugo à Saint Romain de Jalionas, pour un montant total de 1 794,08 € HT soit 2 152,90 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 - article 21312**.

↳ **Décision n° 2021-05 du 16/06/2021**

Considérant la création d'alimentation permanente pour les coffrets Vidéo,
Il est décidé de retenir et signer la proposition de l'entreprise SERPOLLET pour la création de trois alimentations permanentes pour la vidéo sur le territoire de la commune, pour un montant total de 2 742.45 € HT soit 3 290.94 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 – article 2135**.

↪ **Décision n°2021-06 du 22/06/2021**

Considérant le déploiement de fibre optique relative à la vidéo protection.

Il est décidé de retenir et signer la proposition de l'entreprise CAP SECURITE pour le déploiement de fibres optiques relative à la Vidéo Protection sur le territoire de la commune, pour un montant de 31 849.47 € HT soit 38 219.36 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 – article 2183**.

↪ **Décision n°2021-07 du 22/06/2021**

Considérant le remplacement des menuiseries aluminium sur l'école Primaire Victor Hugo

Il est décidé de retenir et signer la proposition de l'entreprise KAPECI SAS pour le remplacement des menuiseries aluminium sur l'école primaire Victor Hugo, pour un montant total de 212 360.00 € HT soit 254 832.00 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 – article 2135**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↪ **PREND ACTE** des décisions n° 2021-04 à 2021-07 de l'exercice 2021

DELIBERATION n° 2021-049	ADMINISTRATIONS Bail précaire de location du logement type F4 situé 3 Place du Girondan- au dessus de la Poste
---------------------------------	---

Rapporteur : Jérôme GRAUSI

M. le Maire rappelle au conseil que le logement communal au-dessus de la Poste, a été loué au 01/03/2021 pour une durée de 6 mois s'achevant le 31/08/2021 (délibération n° 2021-010 du 23/02/2021)

Le projet de maison médicale étant toujours en cours d'étude dans le bâtiment qui a été libéré par les services de la Poste.

Le Maire propose de renouveler la location de l'appartement à compter du 01/09/2021 dans les mêmes conditions, à savoir :

Durée : Le bail est fait pour une durée de 6 mois avec effet au 01 septembre 2021 et en conséquence il se terminera le 28 février 2022. Il pourra être reconduit par simple délibération à l'issue des 6 mois.

Loyer : La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 610 € au 01/09/2021.

Dépôt de garantie : Le dépôt de garantie a été demandé, correspondant à UN mois de caution, avec le 1^{er} loyer au mois de mars 2021. Celui-ci est payable d'avance dans les caisses du receveur municipal à la Trésorerie de CREMIEU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail aux conditions susdites avec le locataire

DELIBERATION n° 2021-050	ADMINISTRATION BAUX : Renouvellement du bail du logement 50 rue du stade – 1 ^{er} étage
---------------------------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un bail précaire a été consenti par délibération n° 2019-062 du 08/07/2019 pour le logement communal situé 50 rue du stade – 1^{er} étage et renouvelé par délibération n° 2020-033 du 22/06/2020.

Considérant que la crise sanitaire du Covid-19 n'a pas pu permettre de prendre des dispositions ;

Le Maire propose de renouveler ce bail pour l'appartement de 85,50 m² de type T4 à compter du 01/09/2021 dans les mêmes conditions, à savoir :

Durée : Le bail est fait pour une durée de 1 an, à titre précaire, avec effet au 01 septembre 2021 et en conséquence il se terminera le 31 aout 2022. Il pourra être reconduit par simple délibération à l'issue de chaque année.

Loyer : La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 623,68€ au 01/08/2020.

Dépôt de garantie : Le dépôt de garantie a été demandé à l'entrée dans les lieux par le locataire en 2019. Il correspond à UN mois de caution avec le 1^{er} loyer. Celui-ci est payable d'avance dans les caisses du receveur municipal à la Trésorerie de CREMIEU.

Révision du loyer : Ce loyer sera indexé, chaque année au 01 septembre de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE (base de départ : 130.57 période 1er trimestre 2020 publiée le 15/04/2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

✍ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail aux conditions susdites avec le même locataire

DELIBERATION n° 2021-051	EPCI Positionnement de la commune sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné
---------------------------------	--

Monsieur le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu » depuis le 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes (soit 12 communes) représentant au moins 20 % de la population (soit 15 400 habitants) s'y opposent.

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite ALUR

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L101-1 à 174-6 et R102-1 à 173-1,

Vu les statuts de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD),

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-008 portant fusion des Communautés de Communes de l'Isle Crémieu, du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoise en date du 10 novembre 2016,

Vu le PLU de la commune de Saint Romain de Jalionas approuvé le 17 janvier 2017,

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

- Considérant que la communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.
- Considérant que le Maire souhaite que l'ensemble des Elus du Conseil Municipal puisse s'exprimer et voter pour ou contre le PLUi en fonction des informations reçues par la Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné et de leur propre analyse sur les conséquences d'un tel transfert ;
- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer pour ou contre le transfert de la compétence PLU à la Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

1	Voix POUR le transfert de compétence
22	Voix CONTRE le transfert de compétence
0	ABSTENTION

↳ **DECIDE DE REFUSER** le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

DELIBERATION n° 2021-052	RESSOURCES HUMAINES Création d'emploi saisonnier pour l'accueil de loisirs
---------------------------------	---

Rapporteur : Jérôme GRAUSI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Jérôme GRAUSI rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires et que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer la mission d'animateur de l'Accueil de Loisirs et pour les séjours adolescents pour une durée de 1 à 4 semaines pendant les vacances scolaires.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation est rémunérée sur la base d'un forfait net de 70 € pour une journée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer deux nouvelles rémunérations afférentes aux vacations nuitée (forfait nuitée de 50 €) et week-end (forfait Week-end de 150 €) pour les séjours jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par :

23 Voix POUR	0 Voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour une durée de 1 à 4 semaines pendant les vacances scolaires

- ↪ **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait net :
 - de 70 € pour une journée
 - de 50 € par nuitée
 - de 150 € par week-end
- ↪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- ↪ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

DELIBERATION n° 2021-053

**RESSOURCES HUMAINES
Renouvellement convention PEC**

Rapporteur : Jérôme GRAUSI

Monsieur Jérôme GRAUSI, rappelle à l'assemblée la décision du 14 août 2020, d'embauche de Madame Julie BALLIGAND en Convention Parcours Emploi Compétence (PEC) en date du 17/08/2020 pour une durée de un an à raison de 35 heures par semaines.

La commune a la possibilité d'obtenir une nouvelle convention (PEC) avec une pris en charge à hauteur de 40 %, le maire propose de renouveler le contrat de Mme Julie BALLIGAND pour une nouvelle période de 9 mois à compter du 17/08/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Parcours Emploi Compétences avec Mme Julie BALLIGAND, pour une durée de 9 mois à compter du 17/08/2021 et jusqu'au 16/05/2022 à raison de 35 heures par semaine pour les travaux de mise à jour de l'adressage et l'accueil du public.
- ↪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2021.

DELIBERATION n° 2021-054

FINANCES :
Tarifs applicables à la bibliothèque à compter du 01/09/2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme GRAUSI

Monsieur le Maire informe que conseil que les tarifs de la bibliothèque n'ont pas été révisés depuis plus de 15 ans. Il propose une révision de l'ensemble des tarifs comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif à compter du 01/09/2021
ADHESIONS ANNUELLES		
Individuelle Adultes de St Romain de Jalionas	7 € (Délibération du 19/11/2008)	10 €
Individuelle Enfants de St Romain de Jalionas	3 € (Délibération du 19/11/2008)	5 €
Individuelle Adultes « Extérieur »	8 € (Délibération du 19/11/2008)	12 €
Individuelle Enfants « Extérieur »	4 € (Délibération du 19/11/2008)	6 €
Famille de St Romain de Jalionas	10 € (Délibération du 10/02/2003)	12 €

Famille « Extérieur »	12 € (Délibération du 10/02/2003)	15 €
CARTE DE LECTEUR		
Remplacement de la carte (à code barre) en cas de perte ou de détérioration	2 € (Délibération du 26/11/2007)	2 €
PENALITES DE RETARD		
Travail supplémentaire de suivi, lettres de relance, affranchissement...	1 €/Semaine de retard (délibération du 26/11/2007)	5 €/Semaine de retard (au-delà de 6 mois de retard)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Par : 23 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

↳ **FIXE**, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs ainsi décrits ci-dessus pour la bibliothèque municipale.

DELIBERATION n° 2021-055

FINANCES :
Budget Principal – DM n° 2

Rapporteur : Madame Aurélie LEROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2021-033 en date du 29 mars 2021 adoptant le budget primitif ;

Considérant la nécessité de provisionner certains chapitres en raison de dépenses non prévue,

Ayant oui l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Par : 23 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

↳ **ADOPTE** la décision modificative n° 02– BUDGET PRINCIPAL exercice 2021 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 – Dotation amort. Des immos incorpo et corporelles		631.38		
R-7811 – Reprises amort. Des immos incorpo et corporelles				631.38
TOTAL D 042		631.38		631.38
Total FONCTIONNEMENT		631.38		631.38
INVESTISSEMENT				
D-281538 – Autres réseaux		631.38		
R-281318 – Autres bâtiments publics				631.38
TOTAL 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		631.38		631.38
Total FONCTIONNEMENT		631.38		631.38
Total Général		1 262.76		1 262.76

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

M. Jérôme GRAUSI, Maire :

Questionnaire médecins :

- 814 personnes (sur 3360 habitants) ont répondu au questionnaire médecin qui avait été distribué sur la commune. Le résultat de ce sondage n'a pas encore été mis sur internet car je souhaitais faire un retour en premier lieu aux membres du conseil municipal.
- Sur les 814 personnes qui ont répondu, 131 personnes n'ont toujours pas de médecin traitant, soit 16,1 %
- 32 personnes ont un médecin traitant à plus de 20 Km, soit 4 %
- 368 personnes étaient patientes du docteur DINU (seul médecin de notre commune partie mi 2020), soit 45,2 %
- 180 personnes ont des problèmes pathologiques importants, soit 22,10 %
- 73 personnes ont des problèmes pour se déplacer, soit 9 %

Un courrier a été adressé à l'ARS le 9 juin, lui faisant part des résultats de notre sondage, afin de pouvoir être classé en zone d'intervention prioritaire (ZIP) pour pouvoir obtenir plus facilement l'installation d'un médecin sur la commune.

Ce courrier a également été adressé en copie à Mme la députée Cendra MOTIN, Mme la Sous Préfète Mme GADOU, Mrs. les Sénateurs RAMBAUD et VALLINI, M. le Président du Département de l'Isère BARBIER, le Docteur Pascal JALLON président de l'ordre des médecins de l'Isère, le Docteur VALLE (CPTS) de notre secteur, le Docteur FOSSIER (CPTS) de notre secteur et enfin le Docteur FELTEN .

Une réponse nous est parvenue de l'ARS nous assurant que notre courrier n'était pas pris à la légère et qu'au moment du zonage, la situation de Saint Romain de Jalionas sera étudiée de près.

En parallèle, nous devons rencontrer les médecins de Crémieu et Tignieu en septembre pour réfléchir à un projet si nous n'avons pas trouvé de médecin d'ici là.

Fermeture de classe :

Le conseil d'école du 15 juin 2021 nous a annoncé la fermeture d'une classe car nous n'avons pas assez d'élèves par classe et cela nous a été confirmé le 22 juin par l'Inspection Académique et les enseignants ont déjà émis leurs vœux pour aller ailleurs.

L'inspecteur d'académie nous a confirmé que les seuils d'effectifs sont de 32 élèves en maternelle et 27,5 élèves en primaire par classe alors qu'à St Romain de Jalionas nous sommes à 24 élèves par classe en moyenne.

Le problème à Saint Romain de Jalionas c'est que nous avons un nombre important d'enfants qui ont une reconnaissance de problèmes comportementaux , de nécessité d'attention particulière et qui n'ont pas d'AVS (assistant de vie scolaire) et ils ne sont pas pris en compte....

D'autre part, est-il raisonnable de fermer une classe en pleine période de protocole sanitaire liée à la Covid-19 et que l'on parle toujours de distanciation physique alors que nos murs ne sont pas extensibles...

L'APEI et la Commune s'opposent à la fermeture de classe et des actions sont actuellement menées par un communiqué de presse qui paraîtra prochainement, la pose de deux banderolles, de distributions de flyers dans les carnets de liaison, la mise en ligne d'une pétition que vous pouvez signer sur :

https://www.petitionenligne.fr/non_a_la_fermeture_de_classe_a_la_rentree

Elections :

Je remercie les bénévoles et l'ensemble des élus qui ont participé au bon déroulement de la tenue des bureaux de votes des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Sans revenir sur les résultats qui sont paru dans la presse, je précise que le taux de participation a été de 32 % pour Saint Romain de Jalionas.

Les prochaines élections se tiendront en 2022 (présidentielles) et le bureau de vote n° 2 qui avait été délocalisé à la salle carrelée devrait pouvoir revenir au restaurant scolaire si le protocole sanitaire est levé.

Reprise de la vie :

Il est important de parler de la reprise de la vie, certes pas encore comme avant mais un certain nombre de choses se sont passées sur la commune. Je tiens à remercier les associations qui se battent pour continuer à vivre et créer de la vie dans la commune et avec lesquelles nous avons un très bon relationnel.

Je remercie l'association Jam'in qui a organisé et animé la fête de la musique les 19 et 20 juin. Nous avons eu, vous avez pu le voir sur Facebook, un petit mot sympa de l'équipe de CAMPING PARADIS grâce à la journaliste locale, Françoise Montagnon et à Sarah (secrétaire de mairie) puisque les jeunes des chantiers éducatifs de la commune dansaient sur le générique de fin de Camping Paradis « Fiesta Boum Boum ».

Je remercie les époux Royer pour faire vivre le site du Vernai grâce à l'association Histoire et Archéologie, et notamment à l'occasion des journées du patrimoine. De nouvelles fouilles auront lieu cette année.

Je remercie également les Boulistes qui ont fait leur tournoi, le 1^{er} tournoi Isérois, qui a très bien fonctionné.

Et puis je vais terminer par la fête du pain avec l'Association des Amis du Peillard, représentée par Marc et Alban Fauché avec qui nous avons bien échangé ainsi qu'avec les artisans boulanger présents.

Monsieur Yves MARTELIN, Adjoint à l'Urbanisme :

- Informe l'assemblée que la commission urbanisme a enfin pu se réunir avec les membres extérieurs le 18 juin. Le sujet était un retour sur l'OAP n° 2 entre la route de Loyettes et la rue de la Girine et un permis d'aménager a pu être validé avec un des promoteurs.
- Les services de la mairie étant en effectif réduit pendant les congés d'été, le service urbanisme sera fermé du 9 au 30 août 2021 et aucun dépôt de document d'urbanisme ne sera enregistré pendant cette période (permis de construire, certificat d'urbanisme...)

Monsieur David NESMOZ, Adjoint aux travaux :

- Adressage :
L'inventaire pour l'adressage est terminé et en cours de vérification. Les voies privées ont été répertoriées et les courriers d'information sont en cours d'élaboration pour des propositions de nomination de voies auprès des propriétaires riverains.
Un registre va être déposé en mairie où la population pourra venir signer l'avis favorable ou défavorable à la proposition de dénomination. La clôture du registre se fera autour du 15 septembre.
- Chantier du Port :
Les travaux sont en cours et nous ne constatons aucun retard et les retours que nous avons des riverains sont plutôt positifs .
- Vidéoprotection :
Les travaux sont programmés pour début juillet. La fibre qui va être installée servira également pour la téléphonie et l'internet des bâtiments communaux. Le prévisionnel de mise en service est courant septembre.
- Travaux de l'école :

Dès que les travaux de la toiture seront faits (autour du 13/08) les travaux de menuiserie pourront être réalisés puis la réfection des sanitaires et de la salle de classe.

Monsieur Sylvain KJAN, Conseiller délégué à l'environnement,

- Abeilles au cimetière :
Certains habitants nous interpellent sur le problème des abeilles qui ont élu domicile au cimetière dans le mur de l'église depuis quelques années. Nous avons déjà débattu un certain nombre de fois sur le sujet au sein de la commission environnement et deux apiculteurs de la commune. Notre souhait est de ne pas se séparer des abeilles et il n'y a pas de danger immédiat mais malgré tout nous étudions plusieurs possibilités et notamment un système qui permettrait qu'elles prennent leur envol et éviter ainsi qu'elles aillent directement sur les personnes. En parallèle, nous recensons, car il y a souvent confusion entre abeilles et guêpes, les différents petits essaims dans les murs de l'église et du cimetière, pour mener des opérations en direction des essaims de guêpes. Après, sortir un essaim d'abeilles d'un mur c'est mission impossible... Un affichage est prévu afin d'expliquer ce que nous faisons.
- Marais de la Besseye :
Un intervenant interviendra ce samedi de 14 h à 16 h 30 avec une animatrice du Département pour un après-midi naturaliste. Il y a possibilité de s'inscrire pour ceux qui le souhaitent sur le site internet de la Besseye, les places étant limitées.

Monsieur Thierry BEKHIT demande si l'essaim qui était dans la ruche devant la mairie est-il toujours présent ?

Monsieur Sylvain KJAN répond qu'il n'y a pas d'essaim mais la ruche est toujours présente mais la problématique est qu'il faut que l'on ferme la ruche car il y a des frelons qui peuvent venir.

Monsieur Thierry BEKHIT, Conseiller municipal,

- Souhaite faire une intervention au sujet des ordures ménagères puisque cela a été mis à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire et juste avertir que nous risquons d'être confrontés à d'énormes problèmes à partir du 1^{er} janvier 2022 puisque nous allons sortir du SMND pour intégrer le SICTOM de Morestel. SICTOM qui aujourd'hui a une taille plus réduite que les communes qui vont adhérer au 1^{er} janvier. Aujourd'hui ils n'ont pas le personnel, pas les véhicules et pas la structure... par contre ce qu'on est capable de nous annoncer c'est qu'il faudra compter environ 30 % d'augmentation sur nos ordures sans forcément avoir le service. C'est passé comme une lettre à La Poste. J'ai été le seul à m'abstenir car on se prépare de très belles journées et je ne sais pas comment vont être gérées nos déchetteries.... Quid du ramassage et du recyclage....
- Il est très navrant que nous subissions cette fermeture de classe au niveau de l'école par contre on a fait un constat mais on n'amène pas de solution dans le temps à venir et il est urgent de prendre en compte ceci autrement ce n'est que la première fermeture de classe et d'autres vont suivre....

Monsieur Jérôme GRAUSI répond que par rapport au SMND et le SICTOM de Morestel au 1^{er} janvier 2022 on espère que cela va bien se passer ... on a été un peu rassuré par un mail reçu ce matin mais moi aussi j'attends de voir... après même au SMND il y a aujourd'hui de très gros problèmes. Gérer les ordures ménagères ce n'est jamais simple et j'ai régulièrement des visites au bureau parce qu'il y a toujours quelques chose.... Je tiens juste à préciser que , pour les personnes qui jettent leurs ordures, qu'à côté des ordures ménagères il y a des habitations et on va refaire une signalétique, nous avons déjà commencé, sur certains points d'apport volontaires, mais on s'abstient de déposer le dimanche pour éviter que les personnes qui mangent sur leur terrasse entendent le bruit des dépôts de verres et puis si c'est plein on

garde dans sa voiture et puis on jette à la déchetterie... Ça ne sert à rien de mettre à côté ... On a des employés communaux, certes, mais la commune est grande et nous avons besoin de nos employés ailleurs ...et un peu de civisme.... Je rappelle que la commune est jonchée de canettes et autres emballages de Mc Do et Burger King pour ne pas les citer ; c'est intolérable. Par rapport à la fermeture de la classe, c'est problématique car si on se bat aujourd'hui, il faudra aussi se battre l'année prochaine parce que je ne vous ai pas tout dit non plus mais avec des chiffres comme ça, l'année prochaine on est encore en dessous des chiffres seuils.... Démographiquement parlant on verra ce que cela donne.... Il y a des habitations qui vont se construire donc on espère mais on en est conscient, nous avons une chute démographique importante mais avec l'APEI nous allons suivre cela de près à partir du mois d'octobre.

Madame Sylvie DECHANOZ, Adjointe au CCAS

- Point vaccination :
La vaccination se poursuit au centre de Pont de Chéruy tous les matins du lundi au samedi de 8 h à 13 h et aussi le mardi et le vendredi de 15 h 30 à 20 h. Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib ou en mairie
- Tournée des anciens :
Samedi 3 juillet aura lieu la tournée des anciens à partir de 9 h pour une visite de 295 personnes avec une vingtaine de bénévoles et 8 jeunes des chantiers jeunes qui ont souhaité participer.
- Journée intergénérationnelle :
Le 11 juillet aura lieu la journée intergénérationnelle autour du thème de la musique. Cette journée est à destination des séniors et on leur propose de venir passer une heure, accompagné de leurs petits-enfants, dans cette salle (la salle carrelée), pour utiliser un instrument de musique peu commun à rayon laser. Le nombre de place étant limité à 10 personnes, il est souhaitable de s'inscrire en mairie avant pour pouvoir gérer au mieux cette journée afin que tout le monde puisse utiliser ce rayon laser. Nous allons en parler aux anciens pendant la tournée mais si d'autres personnes souhaitent venir avec leurs petits-enfants, ils seront les bienvenus et c'est gratuit.
- Gym douce et sophrologie :
Reprise de ces deux activités en septembre si les conditions le permettent.

Madame Karine HABLIZIG, Conseillère déléguée à la communication et l'information

- Au niveau de la communication, il y a eu pas mal de choses et des informations n'ont pas pu encore être publiées mais je voudrais juste rappeler qu'un sondage est en ligne sur l'accueil et nous allons bientôt fermer ce sondage pour donner les résultats. Ensuite nous reprendrons les reportages que nous faisons sur Facebook mais il a fallu que l'on décale car il y avait d'autres publications et je ne voulais pas que tout soit mélangé.

Madame Sylviane NOUET, Conseillère municipale

- Challenge mobilité :
- Organisé par l'AGEDEN au niveau de l'Isère mais pour notre secteur il y avait les 3 communautés des communes Val du Dauphiné, CAPI et Balcons du Dauphiné. L'école de Saint Romain était la deuxième derrière TIGNIEU au nombre de classes inscrites. Beaucoup d'enfants ont utilisé les moyens doux pour se rendre à l'école (en vélo, à pieds,...) et les parents ont également énormément participé et je tiens à remercier tout le monde pour cette belle réussite qui n'a pas connu d'incident. Cela nous a également permis d'aller voir grandeur nature ce que pouvait être les conditions de circulation au sein de la commune. Majoritairement les gens respectent le code de la route mais j'en profite pour faire un petit rappel parce qu'hélas on a eu deux ou trois cas chaque mardi des 1^{er}, 8 et 15 juin ou nous notions des gens qui ne s'arrêtent pas

au passage pour piétons alors que, je le rappelle, le piéton est prioritaire en agglomération et sachant que dans les piétons il y a les gens qui sont en rollers, en trottinettes ainsi que les gens qui ont un vélo à la main.

Le slogan que nous avons utilisé c'est « Restez vigilants » et j'espère que tout le monde restera vigilant notamment aux heures d'école car à ces heures il y a un trafic très important le matin et le soir.

Il y a une autre chose à respecter car cela fait partie de la sécurité, c'est que si vous avez des arbres ou des feuillages qui dépassent sur un panneau, sur le trottoir, sur la voie, il est demandé de couper ce feuillage car c'est de votre responsabilité et pour la sécurité de tous.

Nous avons quelques pistes que nous allons travailler avec le Département pour améliorer la sécurité pour les deux gros points noirs qui sont la traversée au niveau de la départementale pour les gens qui viennent de Barenès et aussi dans la traversée du village et notamment la rue du Stade.

Monsieur Nicolas ROMANOTTO, Adjoint Vie associative :

- Pour compléter les informations données par Monsieur le Maire sur la reprise des activités associatives j'aimerais juste rajouter un point important et pas des moindres puisqu'il s'agit de la continuité des services proposés par l'EPE ; l'information a été relayée sur Politea et les autres réseaux sociaux mais il est important de rassurer en précisant que lors de l'assemblée générale de l'EPE qui s'est tenue le 22 juin, un nouveau bureau a été élu. L'EPE est une association qui met à disposition du personnel pour assurer la garderie des enfants. Ce service perdurera donc l'année prochaine et je remercie les parents qui se sont portés volontaires pour assurer ce service et on est passé de 5 membres du bureau à 6. Les membres sortants vont assurer une passation dans les mois qui viennent de façon à ce que la passation se passe au mieux.
- Ce mois, beaucoup d'assemblées générales se tiennent et j'invite tous les membres à se rapprocher de leurs associations pour participer aux assemblées mais de toute façon la Mairie diffuse les dates sur ses réseaux et je profite de ce conseil pour annoncer que la prochaine assemblée générale sera celle du Tennis qui se tiendra le 3 juillet à 16 h 15 en salle du conseil à la mairie.
- Pour compléter l'information sur le site archéologique, les fouilles reprennent aux mois de juillet et août.
- Ce week-end se tiendra le Festival des Mo'zustes en salle carrelée, festival qui débutera à partir de 16 h.

Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire

- Pour l'EPE, je remercie Madame FAURE (la présidente sortante) qui a fait vivre pendant un an l'EPE et je souhaite une bonne présidence à la nouvelle présidente, Madame GONCALVES pour un service qui est très important pour notre commune.
- Je termine par une information de la Communauté des Communes puisqu'il y aura entre le 15 et le 31 juillet le lancement de l'opération des Chéquiers « Au cœur des Balcons » avec 8 333 chéquiers (chéquiers de 3 x 10 euros) qui seront distribués et utilisables dans les commerces de nos communes pour donner un petit coup de pouce aux commerçants de notre territoire. Ils seront vraisemblablement à retirer dans les offices du tourisme de notre secteur, pour nous, Crémieu.

Je lève la séance à 20 h 59 en précisant qu'il est fort probable que le prochain conseil de juillet soit annulé, sauf cas de force majeure, mais nous communiquerons dessus dans les 10, 15 jours qui viennent et sinon le prochain conseil se tiendra à la rentrée **le mardi 14 septembre 2021 à 19 h 30.**

Saint Romain de Jalionas, le 23 juin 2021

**Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal
de Saint Romain de Jalionas I**

38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 JUIN 2021 à 19 H 30
Salle Carrelée de St Romain de Jalionas

Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

Ordre du jour : Voir document au dos de la présente

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021 à 19 H 30

Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

- Approbation compte rendu séance du 25 mai 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020
 - o **Décision n° 2021-04 du 27/05/2021**
 - o **Décision n°2021-05 du 16/06/2021**
 - o **Décision n°2021-06 du 22/06/2021**
 - o **Décision n°2021-07 du 22/06/2021**

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION :

- 2021-049. Renouvellement du bail précaire du logement 3 Place du Girondan (au-dessus de la Poste)
- 2021-050. Renouvellement du bail précaire du logement 50 Bis rue du Stade (au-dessus de l'EPE)

EPCI

- 2021-051. Positionnement de la commune sur le transfert de compétence PLU à la CCBD

RESSOURCES HUMAINES

- 2021-052. Embauche d'animateurs pour le séjour été et le CLSH 12-17 ans
- 2021-053. Renouvellement du contrat PEC Julie BALLIGAND

FINANCES

- 2021-054. Tarifs applicables à la Bibliothèque à compter du 01/09/2021
- 2021-055. Délibération modificative n° 2021-02

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

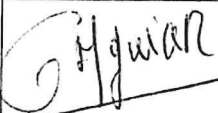


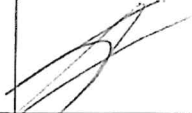









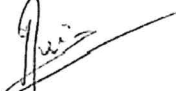


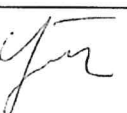
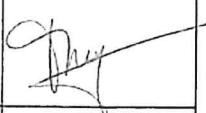

Date de convocation :	le 23/06/2021
Date d'affichage :	le 23/06/2021



REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
29/06/2021	0	2021-000	DECISION	Décision n° 2021-04 du 27/05/2021 : LINEAX : peinture au sol cour maternelle	129
29/06/2021	0	2021-000	DECISION	Décision n° 2021-05 du 16/06/2021 : SERPOLLET / Alimentation vidéoprotection	129
29/06/2021	0	2021-000	DECISION	Décision n°2021-06 du 22/06/2021 : CAP SECURITE : Fibre optique	130
29/06/2021	0	2021-000	DECISION	Décision n°2021-07 du 22/06/2021 : KAPECIS SAS : Menuiserie école	130
29/06/2021	1	2021-049	ADMINISTRATION	BAUX Bail précaire de location du logement type F4 situé 3 Place du Girondan- au-dessus de la Poste	130
29/06/2021	2	2021-050	ADMINISTRATION	BAUX : Renouvellement du bail du logement 50 rue du stade – 1 ^{er} étage	131
29/06/2021	3	2021-051	EPCI	Positionnement de la commune sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné	131
29/06/2021	4	2021-052	RESSOURCES HUMAINES	Création d'emploi saisonnier pour l'accueil de loisirs	132
29/06/2021	5	2021-053	RESSOURCES HUMAINES	Renouvellement convention PEC	133
29/06/2021	6	2021-054	FINANCES	Tarifs applicables à la bibliothèque à compter du 01/09/2021	133
29/06/2021	7	2021-055	FINANCES	Budget Principal – DM n° 2	134

EMARGEMENTS

Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à	Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à
AGUIAR Géraldine		HABLIZIG Karine	
BEKHIT Thierry		KJAN Sylvain	
BELMONTE Sophie	Pouvoir à S. Dechanoz	LEROUX Aurélie	
DECHANOZ Sylvie		MARTELIN Yves	
DESCAMPS Gil		MOLLARD Yoann	
DEVELAY Fabienne		NESMOZ David	
DI CIOCCIO Pietro		NOUET Sylviane	
DUHAMEL Gaël	Pouvoir à D. Nesmoz	REIX Stéphane	
FRANCO Maëlle		ROMANOTTO Nicolas	
GARNIER-MICHELIN Sophie	Pouvoir à G. Aguiar	SAETERO Soledad	Pouvoir à F. Develay
GEORGES Corinne		TIRANNO Gina	
GRAUSI Jérôme			

Secrétaire de Séance : Yves Martelin

